

COMMENT FAIRE ?

Constitution du dossier d'admission :
renseignements à l'accueil du CCAS
04 79 60 50 20

Après évaluation sociale par le service, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS qui valide ou non l'admission dans la résidence.

Aides financières possibles : l'établissement est habilité par le Conseil départemental de la Savoie à recevoir des bénéficiaires de l'Aide sociale à l'hébergement. En fonction de ses ressources, le résident peut percevoir l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

Contactez-
nous pour tous
renseignements.

EHPAD LES CLEMATIS

105, allée des Clématis
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 70 93 70
Fax : 04 79 65 81 78

ACCUEIL TELEPHONIQUE

Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h - 13h30 à 17h

ACCUEIL PHYSIQUE

Du lundi au vendredi :
13h30 - 17h

VISITES AUX RESIDENTS

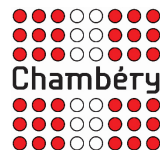
7 jours/7 de 13h30 à 17h

Centre communal d'action sociale

www.chambery.fr

145, rue Paul Bert
BP 30368
73003 CHAMBERY cedex

04.79.60.50.20



Ehpad LES CLEMATIS



Résidence
Personnes
Agées

LE SERVICE

Situé sur les Hauts de Chambéry, (non loin de l'avenue d'Annecy), cet établissement médicalisé accueille des personnes de plus de 60 ans qui sont handicapées physiques ou atteintes de désorientation. Il offre une vue dégagée sur les montagnes dans un cadre verdoyant et est proche de toutes commodités (bus, commerces).

Ecoute
Respect
Confiance

NOS MISSIONS

Au sein de cet établissement, les personnes sont accompagnées de façon globale dans leur vieillissement.

Les Clématis disposent de quatre-vingt-cinq chambres individuelles (dont vingt-cinq réservées à l'accueil de personnes désorientées). Elles sont réparties sur trois niveaux. D'une superficie globale de 20 m², elles sont équipées d'un lit médicalisé, d'un fauteuil de repos, d'une table de chevet et d'une salle de bain. Au cours du séjour, sont pris en charge :

- le service de restauration,
 - les soins médicalisés,
 - la blanchisserie,
 - l'entretien des chambres,
 - un accompagnement 24h/24.
- Des animations diverses sont proposées tous les jours.

En outre, trois hébergements temporaires sont proposés ainsi que deux chambres d'hôtes permettant l'accueil des familles des résidents. Enfin, un salon de coiffure est mis à disposition des coiffeurs à domicile.

POUR QUI ?

Les résidents doivent :

- être âgés de 60 ans au moins,
- être en perte d'autonomie physique nécessitant un suivi médical ou une prise en charge des actes de la vie quotidienne, ou
- être atteints de troubles cognitifs (type Maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée posé).

La priorité est donnée aux résidents de Chambéry et Sonnaz.



Pique-nique inter-résidences
aux Clématis